

Date de dépôt: 30 mars 2004

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Salika Wenger : Y a-t-il quelqu'un qui sache lire au Département de l'instruction publique ?

En date du 11 mars 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Accusé d'avoir omis de faire état de l'attitude très critique du corps enseignant genevois vis-à-vis des « changements » affectant l'école publique genevoise (attitude dont l'étude érasme s'est fait l'écho), le conseiller d'état chargé du DIP a commenté en ces termes les résultats de l'enquête précitée : « Ces chiffres expliquent que les enseignants sont très critiques sur le pilotage de la rénovation, mais ne remettent pas en cause le fond des réformes. » (La Tribune de Genève, 29.01.2004)

Or dans l'étude précitée, au sous-chapitre 4.4.1 « Attitude vis-à-vis des changements », on peut lire : « La mise en œuvre des changements donne non seulement une impression de flottement, mais les enseignants estiment aussi fortement que la manière de mettre en place les changements n'est pas adéquate (85%). Le jugement porté sur les buts des changements est dès lors majoritairement négatif puisque les répondants émettent des doutes sur les effets plus immédiats (87% d'entre eux adhèrent à l'affirmation selon laquelle les changements montrent difficilement leurs avantages), mais aussi sur leurs objectifs à plus long terme des changements en cours (84% sont en désaccord avec l'affirmation selon laquelle les changements permettent de réduire l'échec scolaire). Ils sont moins nombreux à considérer que les effets escomptés peuvent être pervers (51% adhèrent à

l'affirmation déclarant que les changements renforcent la sélection parmi les élèves, adhésion qui est nettement plus marquée parmi les enseignants du cycle d'orientation. »

Si on s'en tient aux seuls enseignants primaires, les chiffres sont les suivants :

- a) 80% des enseignants primaires estiment que « les changements montrent difficilement leurs avantages » ;*
- b) 75% des enseignants primaires sont en désaccord avec l'affirmation selon laquelle « les changements permettront de réduire les échecs scolaires » ;*
- c) 45% des enseignants primaires estiment que « les changements renforcent la sélection parmi les élèves ».*

Ces chiffres, qu'ils concernent l'ensemble du corps enseignant ou les seuls enseignants primaires genevois, ne montrent-ils pas que, contrairement à ce qu'affirme le magistrat, les enseignants genevois sont extrêmement critiques vis-à-vis du fond même, du contenu même des « changements », parmi lesquelles la rénovation de l'école primaire ? Et dans ce cas, quelle solution autre qu'une simple adaptation cosmétique de la communication, le département envisage-t-il pour répondre à ces inquiétudes ?

Réponse du Conseil d'Etat

1. Lire un titre sous forme de question...

Le Conseil d'Etat a lu et relu aussi bien le titre de l'interpellation, les propos et questions de l'interpellatrice, mais aussi l'"*Etude sur la situation professionnelle des enseignantes et des enseignants de l'école publique du canton de Genève*" à laquelle cette dernière se réfère, ainsi que les prises de position et les articles de presse qui ont suivi la présentation et la diffusion très large et concertée de cette étude.

La commission parlementaire de l'enseignement et de l'éducation a du reste consacré sa séance du 25 février 2004 pour auditionner l'une des deux auteurs de l'étude – Madame Anya Ensmann - et poser toutes les questions liées à l'interprétation et à l'analyse de données fiables et précieuses dont le DIP peut désormais disposer, notamment au sujet du sens de l'attitude critique que les enseignantes et enseignants ont exprimée à cette occasion. Avant d'y revenir, un mot sur la lecture.

La maîtrise de la lecture, chacun en conviendra notamment à la suite d'études internationales telles que « IALS » (Littératie) et PISA, ne se réduit

pas à un simple déchiffrement : il s'agit d'une activité complexe qui suppose la mise en place de nombreuses compétences cognitives. Les objectifs et programmes d'enseignement, réactualisés dans la dynamique des changements engagés dans les systèmes de formation tels que la rénovation de l'enseignement primaire à Genève, visent précisément à doter les élèves de **compétences** en lecture de l'écrit. Cette démarche pédagogique nécessite une adaptation constante des méthodes d'enseignement et d'évaluation. Objectifs d'apprentissage, méthodes adaptées et développement d'une culture de l'évaluation sont précisément au cœur des changements. L'adaptation et l'amélioration de la qualité de l'école genevoise engagent ainsi les autorités scolaires, les enseignants et les parents à une ambition nouvelle et à des efforts constants.

Savoir lire des textes littéraires, des études scientifiques, des résultats à des sondages, des articles de journaux ou même des interpellations urgentes écrites exige donc de mettre en œuvre de multiples compétences. En commençant par celle qui consiste à considérer l'auteur - celui ou celle qui a écrit : l' "*auctor*" (d'où vient aussi le mot "autorité") - et à le respecter, à faire l'effort de saisir le sens de ce qu'il transmet.

Le Conseil d'Etat, à cet égard, tient à rappeler, tout particulièrement à la suite de l' "*Etude sur la situation professionnelle des enseignantes et enseignants...*", combien il est important d'éviter toute forme d'interprétation abusive du sens de ce qui est écrit pour servir telle ou telle cause. Il tient à rappeler aussi le soutien qu'il convient d'apporter, dans l'exercice quotidien de leur mission d'éducation, à ceux auxquels il confie une part d'autorité.

Laisser entendre, non sans humour, qu'on ne saurait pas lire au département de l'instruction publique pourrait de ce point de vue aller à l'encontre de ce que, de façon répétée et convergente, Mesdames et Messieurs les députés de la commission de l'enseignement et de l'éducation, ont soutenu et défendu dans le cadre de l'examen de la motion M 1192 qui préconisait une analyse de "la situation des relations entre élèves et enseignants" et ensuite du rapport (M 1192-A) renvoyé au Conseil d'Etat. Ces positions ont été fort opportunément à l'origine de l'étude précitée dont il est question dans la présente réponse.

2. L'attitude des enseignants vis-à-vis des changements : réponse aux questions .

Dans la citation du sous-chapitre 4.4.1 reprise par l'interpellatrice, l'on retrouve, dans l'analyse fournie par les auteurs de l'étude (et confirmée lors de l'audition précitée), les termes de " *La mise en œuvre des changements donne*

non seulement une impression de flottement (...)" ; puis "(...) les enseignants estiment aussi fortement que la manière de mettre en place les changements n'est pas adéquate".

En fait, à lire attentivement les questions (en annexe de l'étude conduite par *érasme* adressées aux 2400 membres du corps enseignant - et dont plus de 1400 ont répondu, ce qui constitue un taux de réponse remarquable – les termes confirment qu'elles portaient bien **sur la perception de la façon de piloter les changements et leurs effets dans les classes et les écoles.**

Le groupe de travail paritaire, constitué de cadres du département de l'instruction publique au niveau du secrétariat général et des directions d'une part, et de représentants de la Fédération des enseignants genevois, d'autre part, a justement voulu concentrer l'analyse de la situation professionnelle sur la réalité quotidienne des principaux acteurs, sur la mise en œuvre des changements, sur ce que cela entraînait sous l'angle la compréhension des objectifs et des buts de ces adaptations et rénovations du système d'enseignement et de ce qu'ils et elles pouvaient observer sur le terrain en référence à des pratiques nouvelles, des exigences renforcées et des charges accrues.

Car, Mesdames et Messieurs les députés, le titre de l'étude porte bien sur la situation professionnelle des enseignantes et enseignants, sur les causes multiples des formes de "malaise" dont elle rend compte face à des exigences nouvelles en matière de politique éducative, face à des enjeux considérables en matière d'intégration et de formation, face aux demandes accrues et aux inquiétudes des parents, mais aussi face à la restriction ou la limitation des moyens pour mettre en œuvre, concrètement, ces changements (qui explique aussi, au passage, la priorité que le Conseil d'Etat a accordée à la formation dans le cadre de son budget 2004).

Si *"80% des enseignants primaires estiment que les changements 'montrent difficilement leurs avantages'"* ou encore que *"75% (...) sont en désaccord avec l'affirmation selon laquelle 'les changements permettront de réduire l'échec scolaire'"*, le Conseil d'Etat n'en déduit donc pas que les enseignantes et enseignants, dans leur majorité, sont opposés au *"fond même"* ou au *"contenu"* des réformes.

Celles-ci sont guidées par la volonté constante d'appliquer, de façon optimale et adaptée aux enjeux actuels, sur le terrain, dans les écoles, les objectifs de la Loi sur l'instruction publique tels qu'ils sont définis en son article 4. La transmission des connaissances et des compétences à tous les élèves comme la lutte pour tendre vers l'égalité des chances sont des missions que les enseignantes et enseignants du canton s'emploient à défendre et à

mettre en œuvre au quotidien. Ce "*fond*" et ce "*contenu*" est largement partagé : les résultats et l'analyse de la situation professionnelle des enseignants ne permettent en aucune façon de mettre en évidence des oppositions sur le buts. Bien au contraire.

Au-delà de l'interprétation des textes et, surtout, des chiffres (dont, à l'occasion de la publication de l'étude en question, on a pu observer qu'il pouvaient donner lieu à toutes sortes d'exégèses quant à leur signification...), c'est bien sur pilotage à tous les niveaux du département de l'instruction publique, sur les conditions d'exécution et donc sur les conditions d'exercice professionnel des principaux acteurs - les enseignantes et enseignants - qu'il convient de porter toute l'attention. C'est du moins la lecture que le Conseiller d'Etat chargé du DIP et le Conseil d'Etat ont faite des résultats de l'étude dont il a été question dans la présente interpellation et c'est sur cette volonté de mettre en œuvre concrètement des mesures - qu'elles touchent l'apprentissage de la lecture ou l'adaptation de la mission, des responsabilités et des cahiers des charges du corps enseignant - qu'il entend poursuivre la mise en œuvre des changements dans les domaines de la formation.

Pour information, les services de l'administration ont travaillé 4 *heures* pour élaborer et coordonner la présente réponse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Robert Cramer

Secrétariat du Grand Conseil**IUE 78**

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Salika Wenger*

Date de dépôt: 11 mars 2004

Interpellation urgente écrite**Y a-t-il quelqu'un qui sache lire au Département de l'instruction publique ?**

Accusé d'avoir omis de faire état de l'attitude très critique du corps enseignant genevois vis-à-vis des « changements » affectant l'école publique genevoise (attitude dont l'étude **érasm** s'est fait l'écho), le conseiller d'état chargé du DIP a commenté en ces termes les résultats de l'enquête précitée : *« Ces chiffres expliquent que les enseignants sont très critiques sur le pilotage de la rénovation, mais ne remettent pas en cause le fond des réformes. »* (*La Tribune de Genève*, 29.01.2004)

Or dans l'étude précitée, au sous-chapitre 4.4.1 « Attitude vis-à-vis des changements », on peut lire : *« La mise en œuvre des changements donne non seulement une impression de flottement, mais les enseignants estiment aussi fortement que la manière de mettre en place les changements n'est pas adéquate (85%). Le jugement porté sur les buts des changements est dès lors majoritairement négatif puisque les répondants émettent des doutes sur les effets plus immédiats (87% d'entre eux adhèrent à l'affirmation selon laquelle les changements montrent difficilement leurs avantages), mais aussi sur leurs objectifs à plus long terme des changements en cours (84% sont en désaccord avec l'affirmation selon laquelle les changements permettent de réduire l'échec scolaire). Ils sont moins nombreux à considérer que les effets escomptés peuvent être pervers (51% adhèrent à*

l'affirmation déclarant que les changements renforcent la sélection parmi les élèves, adhésion qui est nettement plus marquée parmi les enseignants du cycle d'orientation. »¹

Si on s'en tient aux seuls enseignants primaires, les chiffres sont les suivants :

- d) 80% des enseignants primaires estiment que « les changements montrent difficilement leurs avantages »² ;
- e) 75% des enseignants primaires sont en désaccord avec l'affirmation selon laquelle « les changements permettront de réduire les échecs scolaires »² ;
- f) 45% des enseignants primaires estiment que « les changements renforcent la sélection parmi les élèves »².

Ces chiffres, qu'ils concernent l'ensemble du corps enseignant ou les seuls enseignants primaires genevois, ne montrent-ils pas que, contrairement à ce qu'affirme le magistrat, les enseignants genevois sont extrêmement critiques vis-à-vis du fond même, du contenu même des « changements », parmi lesquelles la rénovation de l'école primaire ? Et dans ce cas, quelle solution autre qu'une simple adaptation cosmétique de la communication, le département envisage-t-il pour répondre à ces inquiétudes ?

¹ Anya Ensmann et Massimo Sardi, *Etude sur la situation professionnelle des enseignantes et des enseignants de l'école publique du canton de Genève, Novembre 2003*, Institut **érasme**, p. 32. Les caractères gras sont de moi.

² *Ouvrage cité*, Tableau Q 37, p. 32.